

# Un média libre sur la bande FM ? Libre@Toi se met sur les rangs

*Chez Framasoft, on aime bien l'équipe des Libre@Toi et ses initiatives, que nous avons relayées dans un article il y a presque un an.*

*Leur fer de lance, c'est la diffusion via leur radio sur le Web dont voici la grille de programmes. Celle-ci donne régulièrement la parole au secteur associatif et militant, aux acteurs du logiciel et de la culture libres, et représente donc un précieux vecteur de diffusion en résonance avec nos valeurs et nos combats.*

*Pour donner plus d'assise encore à son projet et d'audience aux voix du Libre, l'association Libre@Toi veut saisir une occasion rare (qui n'apparaît guère qu'une fois par décennie) : un appel à candidature pour obtenir une fréquence FM.*



*Pour promouvoir son dossier de candidature, elle a besoin du soutien de la société civile et des associations comme la nôtre. C'est bien volontiers que nous répondons présent et invitons tous ceux qui adhèrent à leur projet à en faire*

*autant.*

L'association Framasoft, dédiée à la promotion des logiciels et de la culture libres dans un esprit d'éducation populaire, est favorable à l'initiative de l'association Libre@Toi et soutient sa candidature pour l'accession à une fréquence FM.

Nous relayons ci-dessous son argumentaire et appel à soutien...

## **La Radio des communs**

Aux auditeurs de la webradio Libre@Toi, qui, depuis janvier 2016, écoutez et podcastez nos programmes, échangez avec nous sur le chat ou nous suivez sur les réseaux sociaux ;

Aux associations, collectifs ou fondations, dont nous avons déjà relayé les actions dans l'objectif convergent de produire des Biens Communs ;

Aux personnalités qui ont déjà participé à nos émissions ou qui nous connaissent d'ailleurs et d'autre part ;

Ou à Vous qui nous découvrez seulement aujourd'hui et dont les orientations et la sensibilité nous rejoignent sur ce projet...

**Nous avons besoin de Vous de toute urgence !**

**L'association Libre à Toi a en effet décidé de se porter candidate à la prochaine attribution par le CSA de la demi-fréquence parisienne 93.1, avec le projet de créer la première radio dédiée aux Biens Communs\*.**

**La date limite de dépôt du dossier est le 30 septembre prochain.**

*\* Les Biens Communs ne sont ni les Biens privés, ni les Biens publics, mais des biens librement accessibles, mis à disposition de tous par une communauté qui les diffuse et les préserve. Il peut s'agir de biens communs naturels (eau, air, terre...), de biens communs de la connaissance (science,*

*technologie, numérique) et/ou de biens communs sociaux (culture, éducation, justice...)*

## **Le contexte**

À Paris, la bande FM totalement saturée ne laisse que de rares occasions à de nouveaux entrants de prétendre à l'exploitation d'une fréquence. Aujourd'hui, la catégorie A (associative) est représentée par des acteurs issus du début des années 80 (libéralisation de la bande FM) et du début des années 90 pour la seconde vague. Leur utilité est incontestable et nourrit la pluralité d'expression indispensable à l'ouverture des espaces radiophoniques aux citoyens. Mais il manque la voix d'une radio vraiment libre !

Événement rare dans ce contexte, le CSA a ouvert le 93.1 à candidature le 26 juillet 2016. L'association Libre à Toi a décidé de se porter candidate avec le projet de créer la première radio dédiée aux communs.

La radio des communs, c'est d'abord une radio associative et citoyenne, généraliste et de proximité dont les missions sont de fédérer toutes les initiatives autour du partage et de l'échange de savoirs, de cultures et de techniques.

Mais un tel projet ne peut bien évidemment ne prendre corps qu'avec l'appui d'une réelle volonté associative et citoyenne de le soutenir.

## **Qui sommes-nous ?**

Libre à Toi, association de loi 1901 fondée en juin 2015, est une plate-forme transmédia d'innovation sociale et d'éducation populaire. C'est une fabrique de Communs. Elle a ainsi élaboré une webradio et un site web d'informations dont l'ensemble des contenus, produits sous logiciel libre, est aussi publié sous licence « creative commons ». En outre, l'association organise régulièrement des événements publics visant au décroisement

de la culture et des savoirs.

Le but de l'association est d'animer un réseau pair à pair et libre où chacun se réapproprie les outils, les techniques et les concepts, les redistribue et contribue ainsi à l'élaboration des Biens Communs.

Libre à Toi articule ainsi l'ensemble de son action autour des quatre principes énoncés comme des libertés par le mouvement du logiciel libre : utiliser, comprendre / analyser, redistribuer, modifier. L'enjeu : que chacun reprenne le contrôle, se positionne et agisse.

À l'ère de l'anthropocène, à l'heure de l'urgence climatique et de la mondialisation 2.0, notre conviction est que seul le développement des savoirs, qu'il s'agisse de savoirs conceptuels, de savoirs-faire ou de savoir vivre ensemble, peut permettre le développement de l'individu, un développement aujourd'hui défini comme l'accroissement de sa liberté d'être et d'agir. Une condition indispensable à l'émergence de la solidarité dans une société du XXI<sup>e</sup> siècle confrontée à de multiples et complexes défis écologiques, techniques et économiques.

## **Pour une radio des communs**

La radio des communs rassemblera dans sa grille de programmes les voix pour l'instant disparates des chercheurs et des inventeurs de solutions propres à relever les défis écologiques, techniques, sociaux et économiques du monde d'aujourd'hui. Pour ce faire, sont notamment invités à la rejoindre tous les acteurs du logiciel libre et du numérique, de la culture libre, de la science et de l'éducation, de l'environnement et de la nature qui œuvrent pour le maintien et la sauvegarde des Biens Communs et pour une société de la Connaissance fondée sur le partage.

• **Les acteurs du logiciel libre et du numérique**

La radio des communs veut relayer l'actualité événementielle du mouvement du logiciel libre (auquel appartient l'association Libre à Toi), assurer sa diffusion auprès du plus grand nombre et accueillir les acteurs de sa communauté, confrontée à un manque de soutien flagrant des institutions de la République.

Preuve en sont la convention que l'éducation nationale vient de signer avec Microsoft (d'ailleurs attaquée en justice par le collectif EducNathon), l'éviction des représentants du logiciel libre du Conseil National du Numérique et la disparition progressive des Espaces Publics Numériques (EPN), pourtant seuls moyens pour les plus défavorisés d'accéder, de découvrir, de s'informer, d'échanger, de créer et de s'initier aux outils, services et innovations liés au numérique (à Paris, de 20 en 2005, ils n'étaient plus que 14 en 2015 et ne seront plus que 7 en 2017...).

En parallèle, de nombreuses questions de société liées aux usages de l'Internet (copie numérique, réseaux sociaux, données personnelles, vie privée, sources d'information, réputation numérique...) se posent. La radio des communs souhaite sensibiliser le grand-public à ces nouvelles problématiques, en lui permettant de rencontrer régulièrement tous ceux qui tentent d'y apporter des réponses.

S'il fut un temps où la fracture numérique était une priorité nationale, comme l'illustre la création d'Espaces Publics Numériques, le développement d'une société dématérialisée dans laquelle seuls les individus aguerris peuvent maîtriser leur place n'a pas été anticipé. Pour résoudre cette fracture numérique « des usages », il est urgent de former, d'informer, d'éduquer et de sensibiliser les utilisateurs, et notamment les enfants aux logiciels libres, garants de la fondation d'une société numérique équitable.

#### ▪ **Les acteurs de la culture libre**

Face à la privatisation de la culture par l'application d'un

systeme de droits d'auteurs profitant en premier lieu aux ayants droits, des createurs imaginent des œuvres en Creative Commons, des associations et des personnalités se mobilisent pour promouvoir le domaine public et éviter son appropriation et la revendication par des sociétés marchandes, de droits d'usages et de diffusion. En invitant artistes et auteurs à témoigner de leurs parcours contributifs au développement de cette culture libre, en donnant aussi une large place à la diffusion d'œuvres relevant du domaine public (littérature, cinéma, musique, contes...) et, bien sûr, au travers de notre programmation musicale unique d'œuvres en Creative Commons, la radio des communs souhaite contribuer à faire rayonner cette culture libre, confinée pour l'instant à une diffusion sur internet plutôt confidentielle.

Après avoir abandonné ACTA, suite à une mobilisation sans précédent de la société civile et de ses représentants, Bruxelles planche actuellement une réforme du droit d'auteur. La construction de ce texte dont certains éléments ont fuité ne laisse augurer aucune prise en compte des représentants de la culture libre. Pourtant, cette autre voie culturelle est incontournable dans un processus où s'établissent les futurs cadres de la création, de sa diffusion et de sa rémunération.

#### ▪ **Les acteurs de la science**

Nous recevrons des scientifiques pour qu'ils partagent les recherches qu'ils mènent dans leurs disciplines, qu'il s'agisse de biologie moléculaire, de nanotechnologies, d'économie, de sociologie ou d'histoire, en interaction avec le public. Nous relayerons aussi des colloques ou des conférences universitaires permettant ainsi aux universités et institutions scientifiques d'élargir leur public et d'optimiser leurs obligations de diffusion, qu'elles ne peuvent souvent pas assumer, faute de moyens.

Cette mise en relation directe entre des spécialistes, souvent cloisonnés dans leurs institutions (même si celles-ci

disposent aussi d'excellents vecteurs de diffusion), et le grand-public nous semble essentielle, dans un objectif tant d'éducation populaire que de contribution à un décroissement des savoirs et à la mise en place d'un média interactif permettant un vrai débat public.

### ▪ Les acteurs de la nature et de l'environnement

La Radio des Communs donnera la parole au monde agricole, dont la visibilité est souvent limitée aux actions commando de la FNSEA, mais qui pourtant est un acteur essentiel dans le maintien et la préservation de la Nature : agriculture biologique, agriculture urbaine, agroécologie, AMAP, etc. témoignent d'un désir d'harmonie retrouvée entre les hommes et la Terre.

La Radio accueillera aussi les écologistes, aujourd'hui considérés comme des empêcheurs de polluer en rond, les climatologues, les naturalistes et les spécialistes des milieux marins, des montagnes et des forêts, pour sensibiliser ceux qui en sont géographiquement éloignés à leur beauté, à leur importance et à la nécessité de les préserver.

Les Biens Communs naturels sont aujourd'hui menacés par une sur-exploitation marchande : les semences et les terres agricoles, mais aussi les mers et les rivières, les forêts, les montagnes et toutes les espèces qui y habitent. Si nos politiques en sont conscients (loi sur la biodiversité, accord de Paris sur le climat, etc.), les mesures prises jusqu'à maintenant sont comme cautère sur une jambe de bois. Particuliers, professionnels et associations pratiquent la gestion sélective de leurs déchets, nous sommes tous sensibilisés à la question de leur retraitement et de leur valorisation ; tous, nous souhaitons nous donner la chance de vivre sur une planète habitable. Économie circulaire, économie de la fonctionnalité, quelles autres voies encore dans lesquelles s'engager à l'ère de l'anthropocène ?

## ▪ Les acteurs associatifs

De nombreuses associations et collectifs œuvrent dans les domaines qui sont autant de Biens Communs (santé, environnement, éducation, droits humains, énergie, alimentation, vulgarisation scientifique...). Toutes sont porteuses d'alternatives stimulantes, de ressources, de dynamisme, d'idées et de valeurs, mais restent souvent repliées sur leur base militante et sur leur territoire géographique. En relayant toutes les initiatives de portée générale, y compris celles qui naissent en province, nous souhaitons initier de nouvelles synergies, émuler les convergences et créer ainsi la première radio de proximité engagée à l'échelle du territoire national !

## ▪ Les acteurs du monde du travail

Face aux bouleversements de la société actuelle, une réflexion collective sur l'avenir du travail s'impose. Pour donner des clefs et des outils permettant d'anticiper les changements à venir, des syndicats organisent des colloques, des structures d'accompagnement ou de formation désirent partager leurs actions, des territoires expérimentent de nouveaux modèles, des patrons développent des initiatives, et des chômeurs, des travailleurs salariés ou indépendants souhaitent s'exprimer. La radio des communs espère, localement, faire gagner en visibilité ces innovations sociales qui passent généralement entre les mailles de l'actualité nationale ou locale, afin d'inspirer et de propager des perspectives concrètes à tous ceux qui sont en recherche de solutions.

## ▪ Les acteurs de l'éducation

Pour apporter une contre-proposition au développement des Moot qui non contents de détruire la relation maître-élève, pourtant essentielle, véhiculent un « prêt-à-former » lacunaire et souvent inadapté, la radio des communs veut donner la parole aux pédagogues, théoriciens de l'éducation et enseignants qui œuvrent au développement d'outils libres



permettant l'élaboration de ressources communes.

### ▪ **Les (vrais) acteurs de l'économie sociale et solidaire**

Les porteurs de projets innovants relevant véritablement des principes de l'Économie Sociale et Solidaire, c'est-à-dire développant des systèmes vertueux de consommation et de production qui remettent l'humain au centre de leurs activités, sont malheureusement souvent masqués par des entrepreneurs malins ne cherchant qu'à surfer sur la vague des aides officielles que ce nouveau champ de l'économie n'a pas manqué d'émuler, ce qui contribue à en avoir une vision floue et parfois désespérante. La radio des communs propose un espace de partage et d'accompagnement à ces entrepreneurs du nouveau monde.

### ▪ **Les « créatifs culturels »**

Les citoyens sont de plus en plus nombreux à résister à leur façon à la crise mondiale amorcée en 2008 : de partout des initiatives individuelles émergent, sans avoir la portée des actions associatives ou politiques puisque « hors cadre ». La Radio des communs veut donner une visibilité (encore inédite à ce jour !) à ces initiatives individuelles citoyennes.

### ▪ **Et bien sûr, les auditeurs...**

En ouvrant, sur tous ses directs, son antenne aux réactions des auditeurs, par téléphone interposé, mais aussi par un tchat et par un forum internet, la radio des communs se doublera d'un site web transmedia, permettant aux auditeurs de podcaster les contenus et d'aller plus loin dans leur recherche d'informations.

## **Comment nous soutenir ?**

D'ici le 23 septembre, nous avons besoin de votre signature, accompagnée d'un petit mot de soutien expliquant très simplement pourquoi vous êtes favorable à l'émergence d'une

radio associative de proximité portant la voix des communs sur la bande FM parisienne.

à venir très bientôt (on vous tient au parfum) : une plateforme pour signer et témoigner de son soutien

Vos témoignages sont précieux, ils accompagneront notre dossier de candidature à une fréquence FM. Ce dossier sera déposé au plus tard le 30 septembre prochain au siège du CSA.

Si vous souhaitez contribuer au financement de la radio des communs, vous pouvez aussi d'ores et déjà nous faire une promesse de dons, promesse qui ne sera bien évidemment concrétisée qu'après le franchissement de l'étape de sélection !



*Goofy a décidé de diffuser sur les ondes l'appel de Libre@Toi*

---

# Framasoft et le logiciel

# Libre sur France Culture

Ce samedi 19 novembre à 18h10 (ou plus tard en podcast) l'excellente émission Place de la Toile sur France Culture nous fait l'honneur de **nous inviter** à l'occasion de notre dixième anniversaire.



---

## Coupé au montage ou mon trop court passage sur les ondes de France Culture

« *Apple c'est un peu le Disneyland des nouvelles technologies...* »



Aussi étrange que cela puisse sembler j'ai fait une très brève apparition ce matin sur les ondes de France Culture pour évoquer non pas le logiciel libre mais... **Apple** !

Le journaliste avait à peine trois minutes pour réaliser un sujet d'actualité sur la première Assemblée générale de la société sans Steve Jobs. Et il m'a contacté car il avait visiblement besoin d'un regard critique au milieu d'autres interventions plus laudatives.

Pourquoi moi ?

Je ne le lui ai pas directement demandé mais l'explication la plus plausible est à chercher dans la série d'articles (cf ci-dessous) que nous avons récemment publiés sur ce blog et qui sont assez bien placés dans le référencement des moteurs de recherche (ce qui en creux en dit long sur la présence d'une véritable critique d'Apple<sup>[1]</sup> dans le Web francophone).

Sachant que ces articles sont eux-mêmes des traductions collectives issues du travail de Framalang, je n'avais aucune légitimité pour m'exprimer. Mais peu importe, me suis-je dit, profitons-en pour tenter de faire passer quelques idées.

Et bien je suis désolé de vous décevoir mais c'est raté ☐

On ne peut pas trop en vouloir au journaliste qui avait un temps limité (ainsi qu'un sujet qui n'avait rien à voir avec le logiciel libre) et qui a extrait ce qu'il jugeait pertinent de notre entretien téléphonique. Mais ce pertinent pour lui est malheureusement un insignifiant pour moi.

C'est le risque et c'est la loi du genre lorsque l'on n'est pas en direct, mais je me sens solidaire de tous les interviewés qui sont restés frustrés des coupes au montage effectués lors d'un passage radiophonique.

Le reportage tel qu'entendu par les auditeurs de France Culture (3 min – 2 Mo – lien direct au format ogg) :

L'entretien téléphonique presque au complet que le journaliste a eu la gentillesse de mettre en ligne sur le site de la radio (5 min – 6 Mo – lien direct au format ogg) :

Quelques articles du Framablog sur Apple mentionnés plus haut :

- À qui la faute si les logiciels libres sous licence GPL sont éjectés de l'App Store ?
- **Combien de futurs hackers Apple est-il en train de tuer ?**
- Les logiciels libres ne sont pas les bienvenus dans l'App Store d'Apple
- **La fin du Web ouvert – Apple ou la banlieue riche du Web**
- Dis-moi si tu préfères bidouiller Arduino ou consommer iPad et je te dirai qui tu es
- **Pourquoi je n'achèterai pas un iPad**
- L'Éclatarnet ou la fin de l'Internet tel que nous le connaissons ?
- iPad et éducation sont des mots qui ne vont pas bien ensemble
- iPad is iBad for freedom

Notez que je ne suis pas forcément non plus très satisfait de ma prestation globale lors de l'interview. Vous auriez dit quoi, vous, à ma place ?

J'en conclus donc naïvement que pour réussir ce genre d'exercice, il faut d'abord être bon lors de l'entretien et ensuite prier pour qu'on en tire la substantifique moelle au montage.

Je vous laisse, je vais quand même prévenir ma maman que son fils est passé à France Culture dans le cadre de son quart d'heure warholien de célébrité ☐

## Notes

[1] Crédit photo : Brian Fitzgerald (Creative Commons By)

---

# C'est magnifique de croire autant en l'humanité

Le titre de ce billet, qui a dû en intriguer plus d'un, est textuellement la question/réflexion que le journaliste à France Culture Xavier de la Porte a posé à notre ami Benjamin Jean au cours de l'émission Place de la Toile du vendredi 11 septembre consacrée aux alternatives à Hadopi.

Benjamin Jean intervenait en tant que membre fondateur de la toute jeune SARD (évoquée dans un article précédent).

Et face au journaliste qui le pressait de lui donner un exemple concret d'une réussite liée à l'économie du don, il a cité... Framasoft !

Sans prendre d'ailleurs la peine de nous présenter, comme si nous étions naturellement connus de tous les auditeurs ! Il n'empêche qu'on a parlé de Framasoft à France Culture et je puis vous dire que ma côte est instantanément remontée auprès de mes amis bobos parisiens ☐

Voici le court extrait en question (lien direct mp3) :

Le reste de l'émission est disponible à l'écoute (mais en

.ram) sur le site officiel ainsi qu'en podcast (lien direct mp3). Il y avait du beau monde puisqu'étaient également présents rien moins que Philippe Aigrain, Florent Latrive<sup>[1]</sup> et Patrick Waelbroeck.

Saluons l'initiative de la radio publique nationale de donner ainsi pour une fois la parole aux seuls opposants (constructifs) à Hadopi, en évitant le classique, mais le plus souvent stérile, débat contradictoire avec les partisans de la loi.

## Notes

[1] Florent Latrive, resté un peu frustré de ne pouvoir développer son propos faute de temps, s'en est brillamment expliqué sur son blog : Le modèle économique est un choix éditorial.

---

# Voudrait-on tuer le logiciel libre que l'on ne s'y prendrait pas mieux

Le titre de mon billet du jour ne sort pas du cerveau torturé d'un gus dans un garage mais d'une émission radiophonique tout bien comme il faut de France-Inter. Il émane de Bernard Maris qui dans son émission L'autre économie du 9 mars dernier nous a proposé un percutant petit édito résumant si bien la situation que nous



nous sommes permis de le reproduire ci-dessous.

Jacques Attali par ci, Une de Libération par là... on parle enfin de l'Hadopi en dehors de la blogosphère à la faveur de son passage à l'Assemblée. Et force est de constater que là aussi le projet de loi « Création et Internet » semble faire quasiment l'unanimité contre lui, les observateurs oscillant entre critique non voilée et grande perplexité.

Pour se tenir au courant, rien de tel que la revue de presse de la Quadrature du Net. À parcourir ces articles, on se dit que le chemin de croix de Christine Albanel et du gouvernement ne fait que commencer...

*PS : Soit dit en passant, je plaide coupable par naïveté, mais qui peut bien m'expliquer pourquoi les émissions de ce joyau du service public qu'est Radio France ne sont pas librement disponibles en archives (et en formats ouverts) ?*

## **La loi Hadopi**

URL d'origine du document

**Télécharger la chronique au format Ogg (1,4 Mo)**

*Bernard Maris – 9 mars 2009 – L'autre économie – France Inter*

Cette semaine les députés examinent le projet de loi HADOPI sur le piratage et le téléchargement illégal...

HADOPI qu'est ce que ça veut dire ? ca veut dire « Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet ». Cette Hadopi contrôlera et punira les internautes qui se livrent au téléchargement illégal. En fait le projet de loi sera pompeusement baptisé par le gouvernement « Création et internet » présenté par le ministère de la culture et inspiré par l'ancien PDG d'une grande surface, la FNAC. Que va faire cette autorité ? Lorsqu'un internaute téléchargera illégalement une œuvre musicale ou



cinématographique depuis Internet, il sera rappelé à l'ordre, d'abord par l'envoi d'une lettre d'avertissement puis, en cas de récidive d'une lettre recommandée, et enfin par la suspension puis la résiliation de l'abonnement Internet.

C'est donc extrêmement sévère...

C'est sévère, mais on comprend la FNAC qui a envie de vendre des CD. Autrefois il y avait des milliers de marchands de disques en France, autant que de libraires, ils ont été tués par les grandes surfaces, et il est tout à fait humain qu'ayant liquidé les petits vendeurs, les gros veuillent garder leur rente. Les artistes, les créateurs, eux sont beaucoup plus partagés sur le piratage.

Pourquoi ?

Pour deux raisons.

- Parce que le téléchargement ne les a pas empêché de vendre, au contraire les a fait connaître, n'a jamais diminué le nombre de fan dans les concerts pas plus que le magnétoscope n'a tué le cinéma ou la radio la chanson.
- Pour une deuxième raison plus profonde. Les artistes, les créateurs savent qu'ils sont des imitateurs, ils ont appris de plus anciens, de plus géniaux, bref de maîtres. S'ils n'avaient pas eu accès à la création d'autrui, ils n'auraient pas créé. On peut aussi interdire les bibliothèques gratuites : c'est ce qu'avaient voulu faire certaines éditeurs. Ça ne favorisera pas l'éclosion des écrivains.

Enfin cette loi est une menace pour le logiciel libre...

Oui, parce qu'il faudra bien mettre des policiers derrière chaque ordinateurs, des mouchards qui seront des logiciels propriétaires, et que le rêve des logiciels propriétaires

(Microsoft, Apple) est de tuer les logiciels libres qui sont beaucoup plus efficaces et performants ; et surtout fonctionnent selon un principe qu'ils détestent qui est celui de la coopération et de la réciprocité. Or il est impossible, par définition même, de filtrer les communications d'un logiciel libre. Logiciel libre et dispositifs de contrôle d'usage et de mouchardage sont ontologiquement incompatibles. Voudrait-on tuer le logiciel libre que l'on ne s'y prendrait pas mieux.

La phrase : On copie, on copie, et on finit par faire une œuvre. Picasso.

---

## **La Quadrature du net ou comment empêcher les rond-de-cuir à pieds carrés de tourner en rond**



**LA QUADRATURE DU NET**

*« Surveillance du net généralisée, y compris par des sociétés privées, filtrage et coupure d'accès internet sans procès, extension des pouvoirs du CSA à Internet, labellisation administrative des sites web... La Quadrature du net a été lancée par des citoyens inquiets afin d'alerter sur des*

*projets du gouvernement menaçant les libertés publiques et le développement économique et social, et faire des propositions alternatives. Rejoignez nous ! ».*

Nous n'allons pas nous faire prier ! Surtout lorsque ces premiers citoyens inquiets s'appellent Christophe Espern, Philippe Aigrain et Jérémie Zimmermann. Qu'il est rassurant de se savoir ainsi si bien représentés d'autant qu'ils sont capables d'apparaître de suite dans de *grands médias* (voir tout de suite ci-dessous).

## **Interview radio de Christophe Espern**

Le 2 avril 2008, dans le cadre de la chronique du *Nouveau Monde* de Jérôme Colombain (France-Info) titrée La Loi Olivennes en préparation (lien direct vers le mp3).

## **La Quadrature du Net, tribune libre, diffusion encouragée**

### **URL d'origine du document**

*Par Christophe Espern, fondateur de l'initiative La Quadrature du Net, membre du Conseil d'Orientation du Forum des Droits sur l'Internet.*

Le Parlement débattrait bientôt d'un projet de loi « relatif à la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet ». Ce projet reprend les recommandations formulées par Denis Olivennes, alors PDG de la FNAC. L'une des mesures phares consiste à sanctionner une violation répétée du droit d'auteur en coupant l'accès à Internet du foyer.

Cette sanction serait prononcée par une autorité administrative dite « indépendante ». Signalés par des acteurs privés balayant internet, les délits supposés seraient ensuite

constatés, à distance, par des agents administratifs ayant accès aux données personnelles de connexion. Le tout sans contrôle de l'autorité judiciaire. À ce jour, seules les forces de l'ordre luttant contre le terrorisme disposent de ce pouvoir d'exception, à titre temporaire, jusqu'à fin 2008.

Ce projet de loi sidérant, élaboré dans des conditions qui le sont tout autant – a-t-on jamais confié une mission sur les OGM à Monsanto ? – est révélateur d'une fuite en avant dangereuse pour la démocratie, la société et l'économie.

En France, nombre de lois et règlements sur le numérique ont été adoptés ces dernières années, sans concertation préalable ni bilan de l'existant, sous la pression de lobbies. Ainsi, le rapport d'application prévu pour février 2008 de la très décriée loi sur le droit d'auteur de 2006, adoptée en urgence, n'est même pas entamé que le projet Olivennes est déjà rédigé.

Or ces textes sont en décalage avec la réalité des usages et des techniques. À peine votés, ils sont obsolètes, inapplicables, inopérants. Les juristes en perdent leur latin. C'est la quadrature du Net : le diable ne veut pas rentrer dans la boîte !

Et si le diable était la boîte ?

Poser la question est hérétique en soi. Quand la légalisation des échanges de musique et films contre rémunération des artistes a été votée par des députés de tous bords fin 2005, le gouvernement pressé par les éditeurs l'a fait retirer immédiatement par une majorité remise au pas. Denis Olivennes a lui annoncé dès sa nomination qu'il n'était pas question de l'étudier. La ministre la Culture l'a aussi péremptoirement écartée quand la commission Attali pour la libération de la croissance l'a préconisée.

Le projet Olivennes inscrit donc le gouvernement dans une dérive dogmatique, quasi-obscurantiste, et autoritaire. Il écoute des oracles usés, considérant le progrès comme une

menace plutôt qu'une opportunité. L'étape proposée constituerait cependant une régression sans précédent si elle était franchie.

Les ministres de la culture et de la justice suédois, qui ont rejeté récemment un projet similaire, ne s'y sont pas trompés, déclarant que « la coupure d'un abonnement à Internet est une sanction aux effets puissants qui pourrait avoir des répercussions graves dans une société où l'accès à internet est un droit impératif pour l'inclusion sociale ». D'autant plus qu'en cas d'offre triple play, le téléphone et la télévision pourraient être coupés aussi. La mort sociale électronique de familles entières au nom du droit d'auteur ? Beaumarchais, Victor Hugo, Jean Zay seraient scandalisés.

Et que dire de l'extension de mesures d'exception prévues pour lutter contre le terrorisme, afin que des acteurs privés puissent chasser l'internaute et contourner l'autorité judiciaire ? Qui peut croire qu'un internaute sanctionné de la sorte ira dépenser son argent à la FNAC ? Surtout que même suspendu, son abonnement sera toujours à sa charge !

Quant au coût pour le contribuable et l'économie, il est à ce jour inconnu. Aucune étude d'impact n'a été réalisée. Tracer, menacer, réprimer des millions de personnes via une justice parallèle aura pourtant un prix. Déconnecter des foyers, des entreprises, aussi. Les finances publiques et tous les usagers devront le supporter.

Il est impossible de contrôler efficacement la circulation de l'information à l'ère du numérique par le droit et la technique sans porter gravement atteinte aux libertés publiques et entraver le développement économique et social. Mais il existe d'autres solutions : sécuriser juridiquement les usages démocratiques et créatifs de la Toile, permettre aux entrepreneurs du web d'innover sans risque, revoir les mécanismes de répartition de la richesse existante, admettre enfin que l'approche répressive et la concertation réduite à

quelques lobbies mènent à l'autoritarisme de marché.

Il a fallu plus de 3500 ans pour démontrer qu'il était impossible de faire rentrer sans perte des ronds dans des carrés avec une règle et un compas, à cause de la transcendance de Pi. Comme la quadrature du cercle en son temps, la quadrature du net ne sera dépassée qu'en changeant d'outils et de perspectives. Faudra-t-il 3500 ans pour que le législateur le comprenne ?

*Diffusion de ce texte dans son ensemble encouragée tant que la présente mention est préservée.*

---

## **Un peu de libre chez les grands médias**

Le Framablog est un peu plus visité que d'habitude actuellement. C'est certainement la conséquence des derniers articles sur Microsoft et sa stratégie de partenariats en directions des associations d'enseignants.

Je profite donc de cette audience élargie et pas forcément *initiée au libre* pour relayer deux récentes émissions grand public dignes d'attention.

## **Un peu de libre à la télé**

LCI – High-Tech : Plein Ecran du 3 février 2008

Le salon Solutions Linux à Paris

*« Cette semaine, Plein Ecran court les allées de Solutions Linux, le salon qui rassemble à Paris la communauté et les professionnels du logiciel libre, un mouvement en passe de*

*devenir un vrai secteur économique, pas comme les autres... »*

Lien direct au format mp4 pour téléchargement.

## **Un peu de libre à la radio**

France Inter – Service public du 14 février 2008

Peut-on vraiment se passer de Microsoft ?

Invités : Alix Cazenave (chargée de mission à l'APRIL) et Edouard Barreiro (chargé de mission pour les nouvelles technologies à l'UFC Que choisir).

Extrait du blog d'Isabelle Giordano :

*« Ah que c'est bon d'entendre les auditeurs rappeler que le pouvoir du consommateur est dans son charriot; au supermarché chaque geste est un acte politique et l'appel au boycott de Microsoft ce matin d'un auditeur fut un bol d'oxygène ! Vous êtes tellement nombreux à réagir sur le sujet du monopole de Microsoft que nous allons lancer un sondage : êtes-vous pour ou contre la suppression du monopole de Microsoft sur les ordinateurs ? Ce qui m'inquiète le plus est le fait que l'on puisse vivre, en France, pays démocratique, une situation parfaitement illégale (oui, illégale) sans que les pouvoirs publics ne bougent. Que fait la DGCCRF ? Que fait le gouvernement ? A quand les class actions en France pour résoudre ce type de problème et répondre au mécontentement de milliers de consommateurs ? Il existe des lois en France qui ne sont pas appliquées m'a dit en off l'une de mes invitées. À suivre donc... »*

---

# Quand l'académicien Michel Serres valide Wikipédia



L'enthousiasme communicatif de l'académicien Michel Serres<sup>[1]</sup> lorsqu'il évoque l'encyclopédie libre Wikipédia fait vraiment plaisir à voir.

En l'occurrence cela fait surtout plaisir à entendre (et de se dire que nous n'étions sûrement pas les seuls) puisque nous vous proposons ci-dessous la reproduction de l'émission de France-Info Le sens de l'info du 25 février dernier<sup>[2]</sup>.

Prenant le contre-pied de bon nombre d'*experts* dubitatifs qui soulignent à l'envie la question du vandalisme, Michel Serres<sup>[3]</sup>, littéralement enchanté par l'entreprise Wikipédia, nous livre ici une chronique optimiste et humanisme, apportant en quelque sorte sa caution d'intellectuel à l'un des plus beaux projets collectifs de notre temps.

## Notes

[1] La photographie d'illustration est elle aussi issue de Wikipédia.

[2] Peut-on arguer d'une sorte de *fair use* à la française lorsqu'il s'agit d'émission de la radio publique nationale ?



[3] Signalons également cette très intéressante conférence de Michel Serres Les nouvelles technologies, que nous apportent-elles ? enregistrée à l'École Polytechnique le 1er décembre 2005.